

O FIL DE L'INFO CLONAS N°239 Mars 2023



Coordonnés

Site internet : <https://www.clonas.fr>

Application smartphone « Clonas sur Vareze » est à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « clonas sur vareze » dans le moteur de recherche.

La mairie est joignable au **04 74 84 91 44**.
commune@clonas.fr ou accueil@clonas.fr

Horaires :

Mairie : De 8 h 30 à 12 h du lundi au vendredi
Et de 13 h 30 à 18 h le vendredi

Agence postale : De 8 h à 11 h 30 et de 14h00 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
De 8 h à 10 h 45 les mercredis

Vacances scolaires de 8 h à 10 h 45 Du lundi au vendredi

Dates à retenir

- **Repas des aînés** : samedi 4 mars à 12h
- **US2 vallons** : dimanche 12 mars, moules frites
- **US2 vallons** : vendredi 17 mars, AG
- **Médiathèque** : vendredi 17 mars à 20h, fête du court métrage
- **Comité des fêtes** : samedi 18 mars, choucroute dansante.
- **Commémoration 19 mars 1962** : dimanche 19 mars à 11h
- **Sou des écoles** : vendredi 31 mars, carnaval de printemps.

O FIL DE L'INFO MAIRIE

Urbanisme

Rappels :

- ❖ Il est obligatoire de déposer une **déclaration préalable (DP)** en mairie, pour toute construction de clôtures, si celles-ci n'ont pas été instruites lors de la demande de permis de construire (**PC**)

Nota-bene :

- La hauteur de la clôture est limitée à 2 m (mur à 0.80m + grille ou claustra 1.20m)
- L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing) **est interdit**
- ❖ Il est obligatoire de déposer **une déclaration préalable (DP)** en mairie pour :
 - Ravalement de façades, isolation par l'extérieur, changement de tuiles, pose de panneaux photovoltaïques, changement d'huisseries et modification d'ouvertures.
 - Construction d'annexes de 5 à moins de 20 m²
 - Construction d'extensions de moins de 40 m²
- ❖ Il est obligatoire de déposer **un permis de construire (PC)** en mairie pour :
 - Construction d'annexes de plus de 20 m²
 - Construction d'extensions de plus de 40 m²

Pensez à déposer vos dossiers en dématérialisé sur le site :

<https://www.entre-bievretrhone.fr/services-et-demarches/permis-de-construire-et-urbanisme>

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBER

❖ Permis de construire modificatif

ADJEL S. : Rue de Bourbourey. AH 768 – AH 924 – AH 927

Création fenêtre + piscine + clôture + portail + modification teinte tuiles.

Arrêté positif du 27/01/2023

❖ Déclarations préalables :

DUMAS N. : 6 Rue Ste Marguerite. AH 591

Isolation thermique par l'Ext. + ravalement façade
Accord tacite du 03/02/2023

VABRES F. : 1 Rue de la Convention. AH 159

Réfection toiture bâtiment annexe
Accord tacite du 12/02/2023

MERCEY A. : 2 Roue de St Maurice. AK 514

Installation panneaux photovoltaïque
Accord tacite du 23/02/2023

❖ Certificats d'urbanisme informatifs :

MEUNIER POUTOT G. : 3 Rue de la Convention. AH 158

Arrêté du 06/02/2023

ALLEGRE J. : Le Sablon. AC 41

Arrêté du 06/02/2023

BRUGGEMAN P. : 12 Rue des Cèdres. AC 333 – AC 336

Arrêté du 21/02/2023

Succ. CONTE R. : 8 Route des Rozons. AH 12

Arrêté du 22/02/2023

❖ **Certificat d'urbanisme opérationnel** :

CHAMBON G. : 2 Rue du 8 mai 1945. AH 83

Arrêté négatif du 17/02/2023

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en mars 2007**, doivent se rendre en mairie **dès leur date anniversaire**, afin de se faire recenser. Ils devront se munir de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire car le diplôme, remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JPD), est réclamé lors de l'inscription à :

- Un examen scolaire
- Au permis de conduire

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage du bac jaune se fera :

Vendredi 10 mars 2023

Vendredi 24 mars 2023

Vendredi 7 avril 2023



Rappel : Pour tout problème concernant les bacs, contacter les Ambassadeurs du Tri de la CCEBER :

☎ 04 74 29 31 15

Email : ambassadeur@entre-bievretrhone.fr

Panneau Pocket

En complément de l'application smartphone « clonas sur Varèze », la commune adhère également à l'application Panneau Pocket.

PanneauPocket est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, des communes environnantes, de l'intercommunalité, de l'école, de la gendarmerie etc...

Les événements, qui se déroulent sur la commune, seront référencés et pourront être vus par toutes les collectivités équipées de PanneauPocket dans un rayon de 30 km. Cela permettra de toucher ainsi autant nos habitants, que ceux des communes voisines ou les visiteurs de passage.

Les associations auront accès à l'application pour présenter leurs manifestations. Des informations complémentaires leurs seront données prochainement.

L'application fonctionne sur smartphone, à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone), et sur PC en tapant « panneauPocket »

Sortie ados au laser Game

La sortie au laser Game de Salaise initialement prévue le vendredi 17 février a dû être annulée faute de participants. Malheureusement il n'y a eu que 2 inscriptions... Cette sortie choisie par les ados sera reproposée pendant les vacances de printemps. Nous vous rappelons qu'elle est destinée à tous les collégiens de Clonas, alors regardez bien la page info, le site de la commune ou les panneaux informatifs.

Ateliers « conduite seniors »

Devant le succès remporté par les sessions proposées à l'automne 2022 la commune prévoit de reconduire les mini stages « conduite seniors » **Entièrement gratuits**, ces mini stages se déroulent sur 1 journée et demie, sous forme d'ateliers.

- ❖ **Théoriques** : remise à niveau du code de la route, tests divers, bilan de la vue
- ❖ **Pratiques** : audit de conduite, franchissement des giratoires, découverte « boîte automatique » et voiture électrique

Une session aura lieu en mai 2023 elle est complète, aussi nous envisageons de proposer une autre session dans l'année si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous inscrire en Mairie 04 74 84 91 44 ou par mail à ateliers-conduite@clonas.fr (pensez à laisser vos coordonnées)

La commune et ses jobs d'été

*Vous êtes étudiant ? Vous êtes **majeur** ? Vous cherchez un job d'été ? **Nous recherchons des candidat(e)s pour la période de juillet août et les weekends de mai et juin.***

Accueil Villa de Licinius + travail administratif

Horaires : Du mercredi au vendredi : journée

Samedi et dimanche : après-midi de 14h à 18h

Soirée débat : le numérique et les écrans

Soirée-débat sur le numérique et les écrans.

Quels outils mettre en place ? Comment accompagner mon ado ?

Un temps d'échanges convivial pour les parents d'ados, les parents de futurs ados

Jeudi 30 mars 2023 de 20h à 22h

À la Salle de la Chapelle de Glay

à Saint Clair du Rhône

Sur inscription : accroparents@gmail.com

Tél : 07 79 86 25 87

Distribution gratuite de composteurs

Suite à un problème de livraison la distribution des composteurs aura finalement lieu **samedi 18 mars de 10h à 12h et vendredi 24 mars de 15h30 à 18h00** sur la Place de la Mairie en présence du service environnement de la CCEBER qui assurera une « information compostage »

Pour les retardataires il est encore temps de remplir le questionnaire pour réserver son composteur

Mutuelle communale

« SOLIMUT », mutuelle de France, tiendra une permanence en mairie :

Jeudi 16 mars 2023 de 9h30 à 11h30

Pour une offre santé à des conditions avantageuses et un service de proximité, n'hésitez pas à venir vous renseigner !

Energie : aides auxquelles vous êtes éligibles en 2023

- **Le bouclier tarifaire** : en vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les Français.
- **Les chèques énergie** :
 1. **L'indemnité carburant** : 100 € d'aide pour les travailleurs les plus modestes. Avec un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €.
 2. **Le chèque bois** : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.
 3. **Le chèque énergie exceptionnel** : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.
 4. **Le chèque énergie** : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu

de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 euros.

5. **Le chèque énergie fioul** : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
 6. **Fonds Energie d'Action Logement** : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € par mois et les personnes ayant subi une augmentation des charges de plus de 1000 € sur l'année.
- **Les aides à la rénovation énergétique et au solaire, pour réduire sa consommation d'énergie** :
 1. **MaPrimeRénov'** : s'adresse aux propriétaires d'un logement datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique. *Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur*
 2. **MaPrimeRénov'Sérénité** : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.
 3. **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : aides financières attribuées par les fournisseurs d'électricité et de gaz afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie. *Pensez à comparer les fournisseurs pour bénéficier d'un tarif d'électricité moins cher.*
 4. **L'Éco-prêt à taux zéro** : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
 5. **La TVA réduite à 5,5 %** : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.
 6. **La prime à l'autoconsommation photovoltaïque** : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée. O FIL DE L'INFO CCEBER

Permanences de l'Architecte Conseil CAUE

Un Architecte pour vous conseiller ...

Des permanences gratuites d'architecte sont proposées pour les particuliers qui désirent construire ou aménager leur habitation afin de mieux adapter la construction à son terrain, d'optimiser son insertion sur le site, sa qualité architecturale... au siège de la Communauté de

communes Entre Bièvre et Rhône à Saint-Maurice-
l'Exil (rue du 19 mars 1962)

Prochaines permanences :

- Vendredi 10 mars 2023
- Vendredi 17 mars 2023
- Vendredi 24 mars 2023



Randonnée du mois

« Les coteaux du Rhône »

Dimanche 12 mars à 9h15

15 kms autour des Roches-de-Condrieu avec une parenthèse artistique chez Thierry Guillaume, sculpteur sur métaux.

Renseignement et inscription :

En ligne : tourisme.entre-bievretrhone.fr

Par téléphone : 04 74 86 72 07

Par mail : tourisme@entre-bievretrhone.fr

Dans les bureaux d'information touristique.

Le lieu de point de départ vous sera communiqué lors de votre inscription.

Bus France service

Besoin d'aide dans vos démarches administratives et numériques. Le dispositif Bus France Services est désormais présent sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire du bus MSA. Les médiateurs présents au sein de ces bus vous accueillent, informent et accompagnent dans toutes vos démarches.

Pour notre commune le bus stationne

À Saint-Maurice-l'Exil Parking de la mairie

Les vendredis de 13h30 à 16h30 semaines impaires

Aux Roches-de-Condrieu Place de la Liberté

Les vendredis de 9h à 12h en semaines impaires

Permanences en mars vendredis 3,17 et 31 mars

Aides financières à la rénovation

Devant les nombreuses offres commerciales à qui s'adresser ? Comment bénéficier des aides financières ? L'AGEDEN, en partenariat avec la CC Entre Bièvre Et Rhône vous invite à une conférence :

**« Aides financières à la rénovation
énergétique en maison individuelle »**

Jeudi 16 Mars 2023 de 18h30 à 20h

Médiathèque Salle Ecume

Saint-Maurice-l'Exil

Gratuite, sur inscription

Au 04 76 14 00 10 ou sur le site :

<http://www.infoenergie38.org/project/conference-ebr-mars23/>

O FIL DES ASSOCIATIONS

US2 vallons

Moules frites

Dimanche 12 mars à partir de 10h

Stade intercommunal St Prim/Chonas l'Amballan

8€ la part, réservation au 07 81 12 89 51

Comité des fêtes

Choucroute dansante

Animée par l'orchestre de variété **Allrhythms** jouant exclusivement en live des musiques de style varié

Le repas sera composé d'une **choucroute et d'un dessert. Vous pourrez** déguster différentes **bières et du vin d'Alsace.**

Samedi 18 mars 2023 à partir de 19h

Salle culturelle intercommunale

Tarif : 27 € (hors boissons).

Réservation obligatoire au plus tard le 15 mars : au bar des sports ou billetterie en ligne sur :

<https://www.clonas.fr>

Renseignements : 07.68.87.26.72 ou 06.64.22.05.98

Fête de la musique (rappel)

Vous êtes musicienne ou musicien, en solo, ou vous faites partie d'un groupe, et vous habitez Clonas.

Nous vous donnons l'occasion de vous produire à la fête de la musique.

N'hésitez pas à contacter le bureau du comité par mail : cdfclonas@gmail.com

ACPG - FNACA

Commémoration

Dimanche 19 mars 2023 à 11h00

Les Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie, le Souvenir Français, M. le Maire et le Conseil municipal invitent les habitants à la cérémonie commémorative du :

« Cessez le feu » de la guerre d'Algérie

Rassemblement devant le cimetière de Clonas

Sou des écoles

Carnaval du Printemps

Vendredi 31 mars 2023

à partir de 16H30 sur la place de la Mairie

Au programme des festivités : Atelier maquillage et création de maracas, pinata géante, défilé et ambiance musicale. Vente de gâteaux pour le goûter, restauration et buvette sur place